

DOSSIER PÉDAGOGIQUE THÉORIQUE

POUR UNE MEILLEURE
GESTION DES DÉCHETS
DANS MON ÉCOLE

COMMENT GÉRER LES DÉCHETS DE MANIÈRE OPTIMALE DANS MON ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ?

Nous vous proposons dans ce dossier quelques éléments et outils clés en rapport avec le tri, la propreté et la prévention des déchets dans une optique d'amélioration globale.

Avant tout, commençons par une petite mise en contexte.



AU RAYON DES BONNES NOUVELLES...

LA BELGIQUE EST CHAMPIONNE DU TRI ET DU RECYCLAGE DES EMBALLAGES MÉNAGERS.

En effet, la Belgique est en tête de peloton au niveau européen en matière de recyclage. En 2020, Fost Plus a recyclé 94,9% des emballages ménagers mis sur le marché belge. Le système de collecte-tri-recyclage fonctionne bien et de nombreux efforts sont en train d'être mis en place afin d'améliorer le recyclage des emballages en plastique.

Mais vous vous demandez sûrement ce qu'est un « emballage ménager » ? Il s'agit d'un emballage qui contient un produit utilisé par un ménage belge et que vous triez dans vos poubelles, à savoir : le flacon de

shampooing, la boîte en carton des céréales de vos enfants, le bocal en verre de vos cornichons et bien d'autres éléments présents dans votre habitat.

La Belgique est également un précurseur au sein de l'Europe en termes de recyclage grâce à la construction de 3 nouveaux centres de recyclage des emballages ménagers en plastique (recyclage de bouteilles PET, de films en polyéthylène ou PE et enfin de films autres qu'en polyéthylène et d'emballages mixtes en plastique rigide), qui seront opérationnels dès 2022. Une véritable économie circulaire des emballages se met ainsi réellement en place.

VERRE



32,2 KG*

PMC



15,8 KG*

PAPIER-CARTON



16,9 KG*

Quantités recyclées d'emballages par habitant et par an.

Pour le papiers-cartons et le verre,
**NOUS AVONS RECYCLÉ
EN 2020
LA QUASI-TOTALITÉ**

des emballages mis sur le marché par nos
membres.

94,9%*

Taux de recyclage des emballages mis
sur le marché qui ont été recyclés.

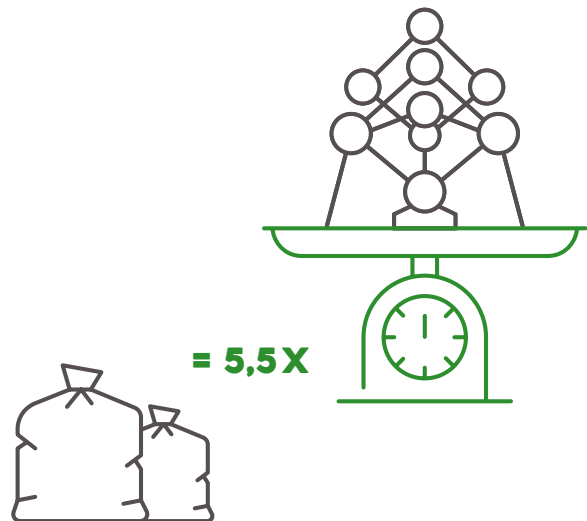


* Ces chiffres concernent l'année 2020 et proviennent du rapport annuel 2020 de Fost Plus.

TOUTEFOIS...

Aujourd'hui, il faut bien admettre que les déchets font partie de notre quotidien. Ils sont partout, dans nos poubelles, dans nos maisons, dans nos rues, dans les parcs et les mares, dans nos poches et dans nos écoles...

En Belgique, nous produisons en moyenne 430 kg* de déchets par personne et par an, soit 1.25 kg par jour par personne... ce qui fait 13.750.000 kg par jour pour toute la Belgique.¹ C'est le poids de 5,5 Atomium !



Cette quantité astronomique de déchets soulève de nombreuses questions sur nos modes de vie modernes.



Ce dossier a pour objectif de parcourir l'ensemble de la thématique des déchets, parfois complexe mais pleine d'intérêt, pour vous donner une vision globale sur la question.

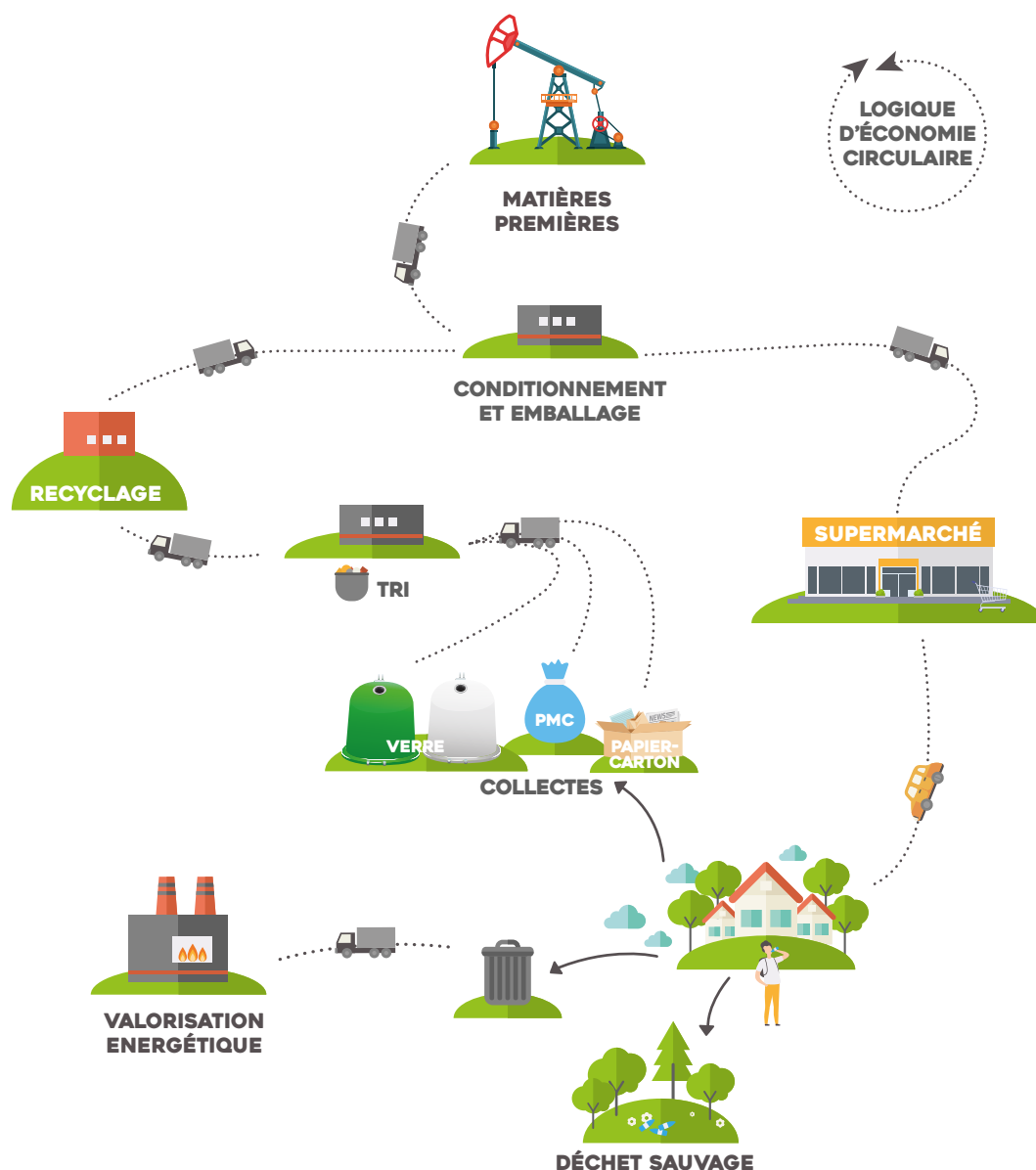
*il s'agit d'une moyenne, ce chiffre peut donc varier d'une année à l'autre.

¹ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/environnement/dechets-et-pollution/production-de-dechets#panel-11>

TABLE DES MATIÈRES

1. LE CYCLE DE VIE DU DÉCHET	7
A. UN DÉCHET, KÉSAKO ?	8
B. LES DÉCHETS, CELA NE DATE PAS D'HIER !	8
C. LES MATIÈRES PREMIÈRES	9
2. PROPRETÉ PUBLIQUE	11
3. LA COLLECTE DES DÉCHETS	14
4. ET APRÈS ?	15
A. LES DÉCHETS RÉSIDUELS	15
B. LES DÉCHETS TRIÉS ET RECYCLÉS	16
I. LES RÈGLES DE TRI	17
Papier - Carton	18
Verre	19
PMC	20
Déchets organiques	23
Recyparc	24
Déchets Spéciaux des Ménages (« DSM »)	25
II. QUEL PARCOURS SUIVENT NOS DÉCHETS RECYCLABLES ?	26
C. L'ÉCO-INNOVATION	27
5. L'ÉCHELLE DE LANSINK	28
6. UNE SOLUTION : L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	29
7. LA RÈGLE DES 5 "R" : UN BON OUTIL POUR LIMITER LES DÉCHETS !	31
8. ÉCOCITOYENNETÉ	33

1 LE CYCLE DE VIE DU DÉCHET



Découvrir ici le cycle de vie d'un emballage

Voici un bref aperçu du cycle de vie d'un emballage ou d'un produit, devenu déchet.

De l'extraction des matières premières nécessaires à la création d'un produit jusqu'au moment de le jeter... que de transports, transformations et étapes qui ont un impact sur notre environnement ! Et le choix que nous posons en jetant notre déchet aura aussi des conséquences.

Heureusement, il y a des gestes simples à adopter et des solutions existent pour réduire cet impact !

Prenons le temps de parcourir ce cycle en détails.

A. UN DÉCHET, KÉSAKO ?

Dans de nombreux cas, avant de devenir « déchet », celui-ci est d'abord un produit ou un emballage. Comment ce dernier est-il apparu et pour quelle utilité ?

Les premiers emballages datent de la préhistoire. On utilisait des feuilles, fruits, écorces, peaux d'animaux ou des cornes pour transporter l'eau et les aliments. Des emballages tout à fait biodégradables. Plus tard, dans l'Antiquité, les amphores sont apparues. Elles servaient de récipient au transport du vin, de l'huile d'olive... Ces « emballages » étaient résistants et réutilisables.

Ces emballages ont évolué et, avec le développement de la métallurgie, les emballages en acier et en aluminium sont arrivés. Pour finir, le plastique a fait son entrée au 20^{ème} siècle. Ces nouveaux emballages ont été privilégiés car ils étaient plus résistants, souples, modulables, légers... Et au quotidien, ils nous rendent de nombreux services !

L'emballage conserve et préserve le contenu, en facilite le transport, protège la nourriture lors des déplacements, et il nous informe aussi sur le produit.

B. LES DÉCHETS, CELA NE DATE PAS D'HIER !

Depuis la présence de l'Homme sur terre, la question des déchets s'est toujours posée !

Bien que peu nombreuses au début de notre Histoire, les ordures posent vite des problèmes de salubrité. Au Moyen-âge, de graves épidémies s'étendent à toute l'Europe mais le lien entre insalubrité et épidémies n'est pas fait et les gens continuent à jeter leurs déchets dans les rues et cours d'eau.

Il faudra attendre le 19^{ème} siècle et les découvertes de Louis Pasteur pour que le lien entre la propreté et la santé soit fait.

En 1883, Eugène Poubelle est le préfet de la Seine à Paris. Hygiéniste, il décide qu'il est grand temps de gérer les ordures ménagères de la ville tant celle-ci est sale. Paris est d'ailleurs surnommée alors la "ville de boue" ! Le 7 mars 1884, il signe un arrêté qui force les habitants à trier leurs déchets dans des "boîtes" qui doivent être présentes dans tous les immeubles. Trois boîtes d'une capacité de maximum 120 litres sont obligatoires : une pour les matières putrescibles, une pour les papiers et la dernière pour le verre, la faïence et les

Mais une fois jeté, il reçoit cette nouvelle étiquette :



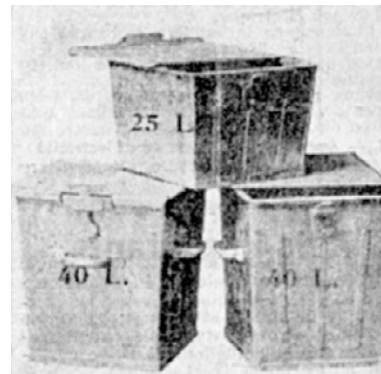
Selon le Larousse, les déchets sont :

« des matériaux rejetés n'ayant pas une valeur immédiate ou laissés comme résidus d'un processus ou d'une opération ».

Concrètement, les déchets sont désignés comme des substances, matériaux ou produits jetés n'ayant plus d'utilité (à première vue, nous verrons plus loin que ce n'est pas forcément le cas). Ils peuvent être classés en trois catégories selon leur provenance : les déchets industriels, les déchets du bâtiment et les déchets ménagers.

C'est de ces derniers que nous parlerons tout au long de ce dossier.

coquilles d'huîtres. Personne n'aime toutefois réellement qu'on vienne chambouler ses habitudes. La nouvelle est reçue avec hostilité : l'arrêté suppose une plus grande charge de travail pour les concierges et menace l'activité des chiffonniers, qui vivent des ordures qu'ils récupèrent pour les revendre. Néanmoins, le système « poubelle » réduit les épidémies et augmente l'espérance de vie de manière significative.



Le nom de "poubelle" est officiellement adopté en 1890.



POUR ALLER PLUS LOIN :

Vidéo : Qui a inventé la poubelle ?

www.youtube.com/watch?v=9VyhNd69q7k

C. LES MATIÈRES PREMIÈRES

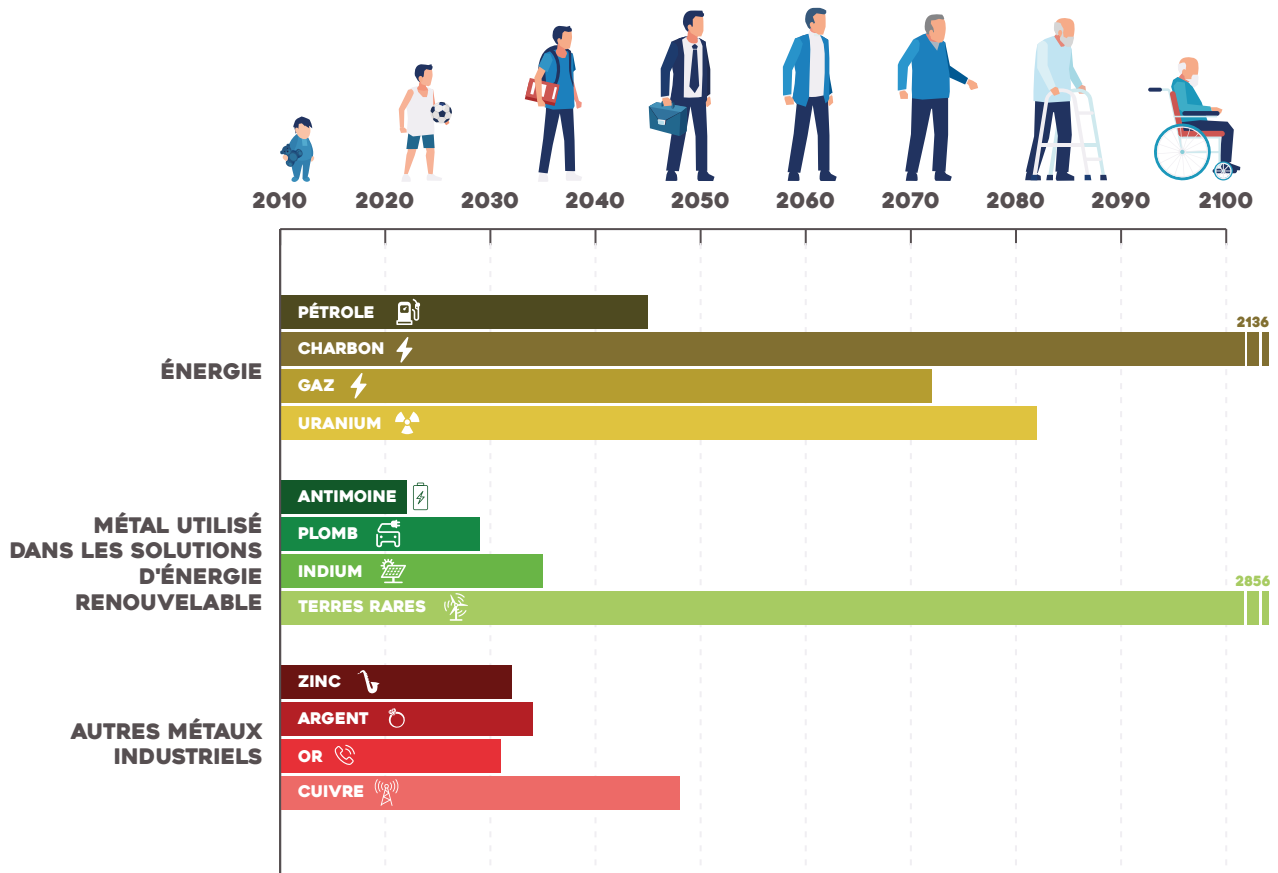
Avant d'arriver dans la poubelle, le déchet est un bien, un produit, un emballage. Il a donc été conçu, fabriqué à partir de ressources naturelles (qui ont mis des dizaines, des centaines voire des milliers d'années à se former). Il a été emballé, transporté, distribué, vendu et consommé. Pour chacune de ces étapes, il a fallu utiliser des matières premières, de l'énergie, de l'eau et...produire des déchets !



De nombreuses ressources non renouvelables sont utilisées dans les processus industriels de production : pétrole, gaz, zinc, chrome, cuivre, bauxite... Pourtant, les réserves de ces matières sont limitées et elles sont seulement présentes dans quelques parties du globe. D'après certaines estimations, au rythme actuel de consommation, de nombreuses ressources utilisées pour la fabrication d'objets de consommation courante seront épuisées d'ici 2050.



Si je suis né en 2010, verrais-je la fin de certaines matières non renouvelables ?



Inspiré de: <https://coolinfographics.com/blog/2014/5/29/born-in-2010-how-much-is-left-for-me.html>

Les ressources renouvelables sont également mises à contribution: bois, bambou, coton, maïs, caoutchouc... Ces matières se régénèrent à l'échelle humaine, mais uniquement si leur exploitation n'est pas plus rapide que la régénération naturelle. Or, aujourd'hui, une grande partie de ces ressources est surexploitée (déforestation massive, culture intensive...) ou exploitée dans des conditions peu respectueuses de l'environnement (usage d'engrais chimiques, pesticides...).

Nous ne pourrons pas éternellement extraire des matières premières dans des continents lointains.

La prévention, la réduction de notre consommation, la réutilisation et le recyclage sont les seules voies indispensables pour le développement durable et l'économie circulaire.



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'homme consomme chaque année 1,6 fois les ressources disponibles sur la planète !

Selon le groupe de travail "The Global Footprint Network²"



POUR ALLER PLUS LOIN :

Vidéo : Est-ce que les réserves de la planète sont illimitées ? - 1 jour, 1 question

https://www.youtube.com/watch?v=4Z_z6PVzIK0&list=PL7h1upgZ_vhJDhxriAgdbALF8pXCI6aGu&index=21

2 PROPRETÉ PUBLIQUE



En plus de faire partie intégrante de notre quotidien, les déchets se retrouvent également dans nos rivières puis au fond des océans, dans les montagnes, enterrés dans le sol ou suspendus aux branches des arbres. Ils posent alors de réels problèmes de propreté publique.

La propreté dans l'espace public est un élément primordial pour le développement d'un cadre de vie harmonieux et durable. L'espace public regroupe l'ensemble des lieux partagés par plusieurs types d'utilisateurs (par exemple, la rue, le parc, l'école...).

On assiste souvent à des incivilités environnementales de la part des citoyens.

Ces comportements ne respectent pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté/en société. En cas d'incivilité environnementale, les règles non respectées se rapportent à l'environnement. Par exemple : jeter un déchet par terre dans la rue, ne pas ramasser les excréments de son chien lorsqu'on se balade en rue, mettre dans une poubelle publique son sac d'ordures ménagères...

Il existe deux catégories de déchets qui présentent des problèmes de propreté publique.

- Les **« déchets sauvages »** : c'est ce qu'on appelle les « petits » débris/résidus jetés ou laissés par terre souvent par inadvertance. Il peut s'agir d'emballages de collations, de chewing-gums, de peaux de bananes, de mégots de cigarettes, etc.
- Les **« dépôts clandestins »** : cela concerne plutôt les ordures délibérément abandonnées par des individus tentant d'éviter de payer une taxe ou de passer au recyparc. Il peut s'agir de sacs poubelles abandonnés mais aussi d'encombrants de tous types : pneus, vieux meubles, matelas, etc.

Ces deux types de déchets, même tout petits, ont **un impact majeur sur le milieu** qui les entoure.

- Tout d'abord, au **niveau environnemental**, ces déchets présentent une menace importante pour toute forme de vie. De fait, il est fréquent que les animaux ingurgitent des déchets en les confondant avec de la nourriture. Ces déchets jonchant le sol ont également un impact majeur sur la flore ainsi que sur la qualité des sols et des eaux.

De plus, leur impact sur la biodiversité peut durer très longtemps. Comme vous pouvez le voir sur l'image ci-dessous, certains déchets peuvent même mettre des milliers d'années à se décomposer et à disparaître.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Un simple mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau ?

Découvrez la campagne de sensibilisation "Deviens un héros, jette ton mégot où il faut" !

[En ligne] <https://www.bewapp.be/sensibilisation/jette-ton-megot-ou-il-faut/>

UN 7^E CONTINENT ?

L'expression "septième continent", ou "continent de plastique", est utilisée pour alerter la population du danger de ce phénomène. Cette métaphore désigne des nappes de déchets de plastique qui se concentrent dans certaines zones océaniques. Cette pollution est le résultat de l'effet des courants qui, influencés par la rotation de la Terre, s'enroulent et forment un gigantesque tourbillon d'eau océanique appelé gyre : en son centre s'agrègent des millions de minuscules morceaux de plastique (les microplastiques).

- **Ensuite, ces incivilités environnementales ont un coût social direct** car elles provoquent généralement un sentiment d'insécurité et de mal-être.
- **Enfin, au niveau économique** : le coût du nettoyage des déchets sauvages, supporté par la collectivité, est très élevé. Cela veut donc dire que chaque année, des milliers d'euros sont « perdus » au lieu d'être investis dans le sport, l'éducation ou encore la culture, etc.
- **Notons également que les déchets sauvages ne sont actuellement pas recyclés, ce qui représente une perte de matière première « secondaire »***.



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, rien que sur les autoroutes et les principales routes nationales wallonnes, le ramassage des déchets a coûté environ 7,5 millions d'euros ?

Be Wapp, La propreté publique, Article de blog, [En ligne], <https://www.bewapp.be/proprete-publique/>, consulté le 6 décembre 2020.



POUR ALLER PLUS LOIN :

Un outil référencé sur la médiathèque de Be WaPP :

<https://www.bewapp.be/mediatheque/lincivile-environnementale/>

La chaîne Youtube de Be Wapp asbl - Pour une Wallonie Plus Propre

<https://www.youtube.com/channel/UCGOr6SyVADrxxA101Ja5pQQ>

Même petit, un déchet est un déchet !

<https://www.youtube.com/watch?v=UHHrbvNWlQ>

Le 7^e continent

<https://www.youtube.com/watch?v=gnqc37adZFQ>

C'est quoi, le 8^e continent ? - 1 jour, 1 question

https://www.youtube.com/watch?v=wWR_voTs6jO

Be
WaPP

Ensemble pour une
Wallonie plus propre

Be WaPP, Ensemble pour une Wallonie plus propre, est une asbl créée à la suite d'un accord de partenariat entre la Wallonie et les entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché. Son rôle est de prévenir et de réduire les incivilités ayant un impact sur la propreté publique et le cadre de vie en Wallonie, notamment les abandons de déchets dans l'espace public.

- Be WaPP asbl agit en Wallonie pour améliorer la propreté publique en développant notamment des actions visant à réduire la présence de déchets sauvages et de dépôts clandestins.

PLUS D'INFOS : <https://www.bewapp.be/>

* Matière première secondaire : désigne un matériau issu du recyclage de déchets et pouvant être utilisé en substitution totale ou partielle de matière première vierge.
Source : Dictionnaire environnement. Matière Première Secondaire. [En ligne] www.dictionnaire-environnement.com, consulté le 19 mars 2021.

3

LA COLLECTE DES DÉCHETS

On devrait même parler de collecteS au pluriel vu la diversité des services proposés en la matière!

Ces collectes sont organisées par **les communes et par les intercommunales de gestion de déchets en collaboration avec Fost Plus.**

En Belgique, la gestion des déchets sur le terrain est à charge des communes. Dans un souci d'économie d'échelle et de rationalisation du système, les communes se sont regroupées en Intercommunales en charge de l'exécution des opérations sur tous les territoires des communes membres.

Sept Intercommunales assurent ce service à l'échelle de la Wallonie.

- Les collectes en porte-à-porte non sélectives (ordures ménagères, c'est-à-dire ce qui reste quand on a fini de trier).

Séparer les flux à la source avec des collectes spécifiques permet de traiter les matières collectées selon le mode de traitement le mieux adapté au niveau environnemental tout en étant financièrement soutenable.

Les Intercommunales gèrent également les points d'apport volontaires :

- les **recyparcs**, outils centraux de la gestion des déchets en Wallonie ;
- les sites des **bulles à verres** ;

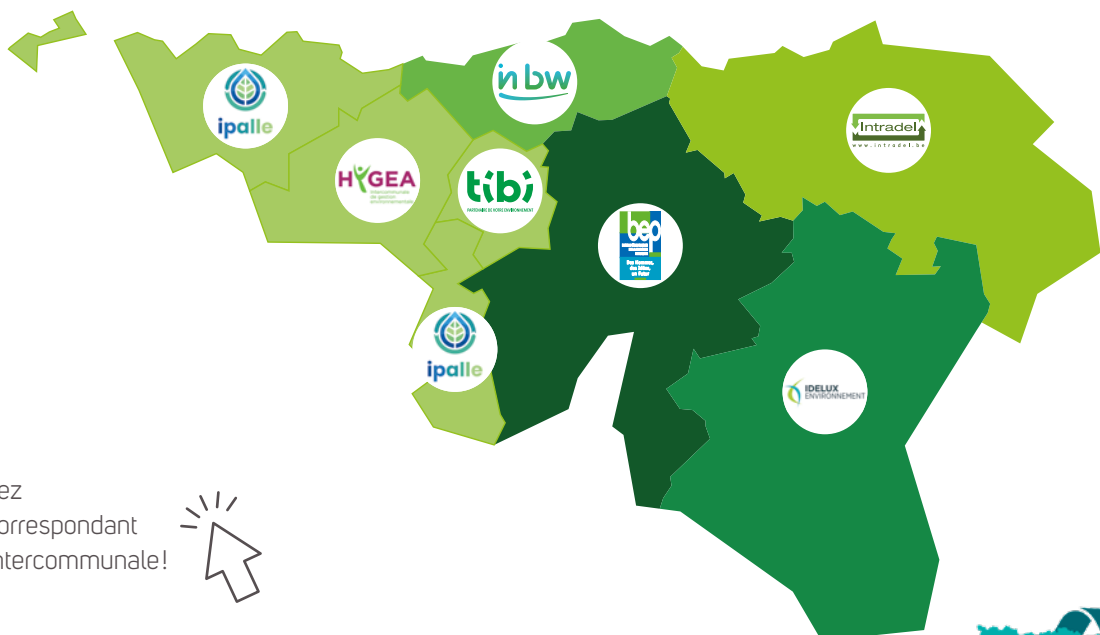
Les bulles à textiles sont quant à elles gérées par des acteurs de l'économie sociale ou du secteur privé.

Il faut distinguer :

- Les collectes en porte-à-porte sélectives (PMC, papiers-cartons, organiques) :

En pratique, il existe certaines variabilités locales dans l'organisation de la gestion des déchets ménagers. **La première chose à faire est de connaître l'intercommunale dont dépend votre lieu de résidence.**

Choisissez
le logo correspondant
à votre intercommunale!



La Copidec fédère les 7 intercommunales wallonnes afin d'assurer une certaine cohérence régionale.



4 ET APRÈS ?

Afin de pouvoir collecter ces déchets et les revaloriser, **le tri** est indispensable. Au mieux le tri est effectué, au plus le processus de recyclage sera efficace et au plus la qualité des matériaux recyclés sera pure.

A. LES DÉCHETS RÉSIDUELS

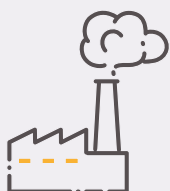
Composés de matières diverses non recyclables, les déchets résiduels sont envoyés en usine d'incinération afin d'être valorisés énergétiquement.

Ces déchets ne sont pas triés avant d'être brûlés. Si des déchets recyclables se retrouvent dans la poubelle ménagère, ils seront donc brûlés avec le reste. Nous avons donc tout intérêt à bien trier en amont pour récupérer un maximum de matériaux recyclables et créer des objets/emballages à partir de ces derniers !

Le but de ce processus est de réduire en cendres les déchets tout en produisant de l'électricité et/ou de la chaleur.

Les avantages de l'incinération des déchets

- Les déchets, réduits en cendres, prennent jusqu'à 90% de place en moins. Ils sont donc moins encombrants mais également moins visibles.
- Grâce à la chaleur libérée lors de la combustion des déchets, les usines d'incinération produisent de l'électricité. Certains déchets peuvent également servir de combustibles pour la production de matériaux de construction comme le ciment.



EN 2019

grâce à l'unité de valorisation énergétique Uvélia, Intradel a fourni au réseau

225.468 MWH,

ce qui représente la consommation annuelle de

51.000 MÉNAGES !



Il existe aussi **plusieurs inconvénients** :

- L'incinération des déchets provoque une grande perte de matières premières.
- La fumée produite contribue aux changements climatiques par le rejet de CO₂.
- Les résidus solides (mâchefers) et les résidus d'épuration de fumées (REFIOM) nécessitent un traitement d'épuration complexe. Ils seront pour la plupart enfouis dans des Centres d'Enfouissement Technique.

Comment fonctionne la revalorisation énergétique ?

Les fumées issues de la combustion des déchets sont véhiculées dans une chaudière à tubes d'eau. Cette forte énergie thermique transforme l'eau en vapeur qui est dirigée vers le groupe turbo-alternateur. La détente de la vapeur dans la turbine entraîne la rotation du turbo-alternateur. Cette énergie mécanique est alors transformée en énergie électrique par l'alternateur.



Les déchets entrent en combustion pour une durée **D'ENVIRON 1H** et à une température avoisinant les **1 000°C.**



LE SAVIEZ-VOUS ?

Jusqu'en 2008, nos déchets ménagers étaient enfouis en Centre d'Enfouissement Technique ?

(Anciennement appelés décharges)

DÉCHETS RÉSIDUELS

La plupart des déchets qui ne vont dans aucune des autres poubelles, ni au recyparc, iront dans la poubelle des déchets ménagers ou résiduels.

En fonction de l'intercommunale et de la commune, ces déchets seront récoltés dans un sac coloré de couleur variable ou dans une poubelle à puce.



B. LES DÉCHETS TRIÉS ET RECYCLÉS



Fost Plus asbl est chargée de la collecte sélective, du tri et du recyclage des déchets d'emballages ménagers en Belgique. Par ses activités de promotion, de coordination et de financement, elle donne un sens concret à l'économie circulaire des emballages. Ainsi, Fost Plus recycle chaque année plus de 90 % des emballages ménagers mis sur le marché grâce à une collecte efficace du verre, du papier-carton et des PMC.

La gestion des emballages a évolué résolument vers une gestion durable des matériaux. À cette fin, l'asbl travaille en étroite collaboration avec toutes les parties concernées : entreprises, fédérations, pouvoirs publics, communes et intercommunales, entreprises d'enlèvement, de tri et de recyclage, et citoyens. Fondée en 1994 à l'initiative des entreprises, l'asbl Fost Plus est active dans les trois régions. En accomplissant sa mission, elle contribue aux objectifs européens en matière de gestion durable des déchets.

PLUS D'INFOS : <https://www.fostplus.be/fr>



LE SAVIEZ-VOUS ?



Vous retrouvez le logo Point Vert sur de nombreux emballages de produits que vous utilisez au quotidien. Le logo indique que l'entreprise qui met le produit emballé sur le marché est membre de Fost Plus, et contribue par conséquent à la collecte sélective, au tri et au recyclage de l'emballage. La contribution de chaque entreprise est basée sur la quantité et le type d'emballages qu'elle commercialise.

Le recyclage des emballages usagés présente de nombreux avantages non-négligeables dans le contexte actuel de crise environnementale et de rareté des ressources naturelles.

Le recyclage minimise la pollution

De fait, les déchets recyclés rentrent dans une logique d'économie circulaire (voir p.25) en trouvant une nouvelle fonction. En l'absence de recyclage, ces déchets finiraient en usine d'incinération et contribueraient alors plus fortement aux changements climatiques, notamment par leur rejet en dioxyde de carbone (CO₂).

Le recyclage permet d'économiser de l'énergie et de nombreuses matières premières

Lors du recyclage, les différentes matières composant les déchets sont triées, fondues, purifiées et reconstituées pour créer de nouveaux objets/emballages. Les matières premières, bien qu'elles ne soient pas toutes recyclables à l'infini, ne sont donc pas perdues, elles sont transformées et réutilisées.

En recyclant, nous économisons donc énormément d'énergie mais nous réduisons également le rythme effréné d'exploitation des matières premières.

Mais avant d'être recyclés, les déchets des emballages doivent être triés correctement en étant jetés dans la bonne poubelle.

I. LES RÈGLES DE TRI

Connaissez-vous les règles de tri spécifiques à votre intercommunale ? Et vos élèves ?

Les règles de tri varient selon la région, la province, et même la ville où vous habitez.

Ci-dessous nous aborderons les règles générales mais rendez-vous sur le site de votre intercommunale pour toute précision !





PAPIER-CARTON

COLLECTE PORTE-À-PORTE OU VIA LE RECYPARC

Les mouchoirs souillés, les boîtes sales ou grasses ainsi que tout autre déchet d'emballage en papier/carton sale ne sont pas autorisés dans les papiers/cartons. De fait, afin de permettre un recyclage de qualité, il est important que ce déchet soit parfaitement propre.

Une feuille
de brouillon
usagée n'est pas
considérée comme
étant sale !

AUTORISÉ



Collecte en porte-à-porte ou au recyparc

Dans une boîte en carton ou en petit paquet, de préférence ficelé avec une corde naturelle



Enlever le film plastique des journaux, revues et dépliants.

INTERDIT



Mouchoir, papier absorbant
et aluminium



Papier peint



Papier et carton sale
ou gras



Photos



VERRE

À DÉPOSER DANS LES BULLES À VERRE OU AU RECYPARC

La règle de tri la plus importante pour les verres est de bien différencier les deux sortes de bulles à verres :

- Dans la bulle « blanche », déposez le **verre blanc ou appelé aussi "le verre incolore"**.
- Dans la bulle « verte », déposez le **verre de couleur ou appelé aussi "le verre coloré"**.

En effet, ces types de verres seront recyclés séparément pour éviter que le verre de couleur (ou verre coloré) ne teinte le verre blanc (ou verre incolore) ! Les bouteilles, flacons et bocaux doivent être vides et sans couvercle. En revanche, les étiquettes ne posent aucun problème.

VERRE BLANC

VERRE DE COULEUR



Dans la bulle à verre, le conteneur ou au recyparc



Videz bien les bouteilles et bocaux



Ne laissez rien aux environs de la bulle à verre. Les dépôts sauvages sont punissables.

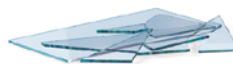


Respectez le silence des habitants en déposant votre verre aux heures de dépôt prévues.

INTERDIT



L'opaline et le cristal (bouteille en opaline, verre à vin,...)



Le verre plat tel que les vitres et les miroirs



Les verres résistant aux hautes températures (plats au four)



Ampoules



Porcelaine, céramique, terracotta (assiettes, tasses,...)



Les couvercles et capsules sont triés dans le sac PMC

Attention, dans certaines intercommunales, les bulles à verre ont un look différent !





PMC

COLLECTE EN PORTE-À-PORTE DANS LE SAC PMC

Tout d'abord, il convient de parler du nom étrange de cette poubelle. De quoi est constitué ce sigle ?

P = Bouteilles, flacons et autres emballages ménagers en **P**lastique (**pour ces autres emballages ménagers en plastique, en fonction de votre intercommunale, ils sont acceptés dans le Nouveau Sac Bleu***)

M = Emballages **M**étalliques (Aérosols alimentaires et cosmétiques, canettes, conserves, couvercles métalliques, etc.)

C = **C**artons à boisson



En cas
d'oubli des
règles de tri,
regardez sur le
sac bleu 😊

***Selon le scénario implanté dans votre commune, il existe différentes façons de trier les emballages ménagers en plastique à jeter ou non dans le sac PMC : en savoir plus sur lenouveausacbleu.be.**

Si vous avez des doutes sur le tri de vos emballages, nous vous donnons rendez-vous sur trionsmieux.be.



1. NOUVEAU SAC BLEU

Dans ce nouveau système de tri, en plus des déchets en plastique déjà autorisés dans le sac PMC « classique », viennent s'ajouter presque tous les autres emballages ménagers en plastique (pots de yaourt, raviers, barquettes, films et sacs).

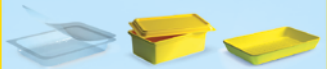
Saviez-vous que l'intercommunale Idelux (en province du Luxembourg et dans 11 communes de la province de Liège) n'avait jusqu'ici pas de sac PMC ? Les habitants amenaient le contenu de celui-ci au recyparc. Après un test du sac PMC pendant 2 ans dans plusieurs communes, ils se sont rendu compte qu'ils collectaient plus de déchets PMC et qu'ils triaient mieux grâce à ce sac plutôt que via l'apport au recyparc. Ils ont donc décidé de passer au Nouveau Sac Bleu en OCTOBRE 2021!

EMBALLAGES PLASTIQUES



Bouteilles Flacons

NOUVEAU



Barquettes et raviers



Pots et tubes



Films, sacs et sachets

EMBALLAGES MÉTALLIQUES



Canettes et boîtes de conserve



Aérosols



Barquettes et raviers



Couvercles



Bouchons et capsules

CARTONS À BOISSONS






Le Nouveau Sac Bleu

Les règles pour un bon recyclage

- ✓ Égouttez et videz bien tous les emballages.
- ✓ Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.
- ✓ Enlevez le film plastique de la barquette et jetez-le séparément dans le sac.

CE QUI EST INTERDIT DANS LE NOUVEAU SAC BLEU

- ✗ Emballages composés d'un mix de matériaux (p.ex. une couche de film plastique et une couche de film en aluminium) ne pouvant pas être séparés, comme certaines pochettes de boisson, de compotine ou de nourriture humide pour animaux, ...
- ✗ Emballages avec bouchon de sécurité enfant
- ✗ Emballages avec au moins un des pictogrammes suivants
- ✗ Emballages d'huiles de moteur et lubrifiants, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone
- ✗ Emballages avec une contenance supérieure à 8L
- ✗ La frigolite
- ✗ Autres objets

ATTENTION!

- N'imbriquez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).
- N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

2. NOUVEAU SAC BLEU + SAC TRANSPARENT

Dans ce scénario, tous les plastiques durs sont désormais autorisés dans le sac PMC bleu. Les plastiques souples, quant à eux, vont dans le nouveau sac transparent.

À la rédaction de ce kit pédagogique, les règles de tri appliquées au PMC varient selon intercommunales et communes. Afin de connaître le scénario actuel implanté dans votre commune, rendez-vous sur le site lenouveausacbleu.be ou sur le site de Fost Plus.



3. OBJECTIFS ET AVANTAGES DE CE NOUVEAU SAC BLEU

Le Nouveau Sac Bleu permet de trier, de collecter et de recycler encore plus d'emballages ménagers en plastique. Grâce à lui, davantage d'emballages usagés peuvent être réutilisés comme matière première secondaire. Il y a moins de consommation d'énergie et de rejet de CO₂. Ceci est aujourd'hui possible grâce aux développements technologiques qui ouvrent de nouvelles possibilités de recyclage.

D'après les estimations, l'introduction du Nouveau Sac Bleu permettrait la diminution, par habitant et par an, de 8 kg de déchets dans la poubelle ménagère.

C'est donc bénéfique aussi bien pour l'environnement que pour le portefeuille étant donné que la quantité de déchets ménagers sera moins importante.



DÉCHETS ORGANIQUES

Les déchets organiques représentent environ 40% du poids des déchets résiduels.

Une solution pour réduire nos poubelles est d'utiliser **un compost**.

LES INGRÉDIENTS D'UN BON COMPOST

Le processus biologique de transformation des déchets de cuisine est assuré par l'action de micro-organismes et animaux du sol. Ces organismes vivants ont besoin des mêmes éléments que nous, les humains, pour vivre. Il faut donc de l'air, de l'eau et un régime alimentaire équilibré pour ces ouvriers du sol ! Pensons-y !



Certaines intercommunales organisent le ramassage des déchets organiques.

Le traitement de ces déchets permet la production d'énergie renouvelable et de fertilisant naturel.

Outre les déchets biodégradables attendus (déchets de cuisine et de jardin), certains déchets auxquels on ne pense pas peuvent s'y retrouver :

- Les boîtes à pizza, mouchoirs et serviettes en papier et cartons souillés (par exemple les cartons ayant contenu des surgelés) ;
- Les litières biodégradables ;
- Les aliments périmés.

En Wallonie, il existe un centre de biométhanisation à Tenneville (et depuis peu un autre à Liège), gérés par Idelux, le BEP Environnement et INTRADEL (soit les intercommunales qui gèrent les déchets des provinces de Luxembourg, Namur et Liège). Chaque année, 30 000 tonnes de matière organique y sont traitées.

Le principe est ici de faire fermenter les déchets organiques triés et collectés séparément. Le biogaz (méthane) qui est produit par fermentation anaérobie (sans oxygène) alimente des moteurs qui produisent de la chaleur et de l'électricité permettant d'alimenter +/- 2 400 ménages. Après fermentation, les matières organiques sont compostées pour être valorisées en agriculture.

RECYPARC

Le recyparc, précédemment appelé « parc à conteneurs », est un site aménagé pour accueillir certains déchets en vue de les recycler, de les valoriser ou de les éliminer selon les règles environnementales en vigueur.

Les recyparcs permettent d'accueillir des déchets tels que la frigolite, les électroménagers défectueux, les vitres, les déchets de construction, les huiles usagées, etc.

Les piles, quant à elles, ne peuvent en aucun cas être jetées dans la poubelle ménagère ! Il faut les ramener dans un point de collecte Bebat ou au recyparc !

Chaque fraction du recyparc sera ensuite dirigée vers une filière de recyclage adaptée. Après avoir été lavés et séchés, filtrés ou broyés, les matériaux ainsi récupérés seront transformés.

Plus d'infos sur le site de votre intercommunale :

Par exemple, pour le BEP : https://www.bep-environnement.be/wp-content/uploads/2016/09/BEP_GuidePratiquePAC_2020-interactif.pdf

Ici, nous voyons des déchets verts qui seront redirigés vers un centre de compostage agréé par l'intercommunale.



DÉCHETS SPÉCIAUX DES MÉNAGES (« DSM »)

Les déchets spéciaux des ménages sont des petits déchets dangereux ou toxiques présents dans nos maisons.

Renfermant des matières dangereuses ou risquées pour l'Homme et l'environnement (inflammables, cancérigènes, corrosibles...), ils nécessitent un traitement particulier une fois vides. Il s'agit par exemple du pot de peinture pour repeindre votre salle de bain ou la bouteille d'eau de javel pour désinfecter vos toilettes. Comment les trier ? En fonction du schéma de

collecte en place pour les PMC dans votre intercommunale, certains de ces emballages peuvent être jetés dans le sac PMC ou amenés au recyparc.

Astuce : Rendez-vous sur le site de votre intercommunale pour vous renseigner sur les règles de tri qui sont en vigueur quant à ces déchets spéciaux.

Exemple ci-dessous de règles appliquées pour les DSM :

COMMENT TRIER LES DÉCHETS DANGEREUX ? SUIVEZ LE GUIDE !

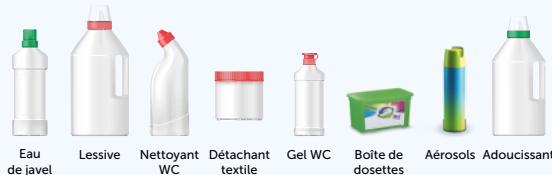
EMBALLAGES BIEN VIDES*

*Bien vidés, bien égouttés ou bien raclés

- ✓ avec un bouchon de sécurité enfant
- ✓ **OU** avec un de ces symboles



- ✓ **OU** d'huiles de moteur et lubrifiants, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone



- ✓ **sans bouchon de sécurité enfant ET sans symbole**

- ✓ **sans bouchon de sécurité enfant ET avec un de ces symboles**



À DÉPOSER AU RECYPARC

À JETER DANS LE SAC BLEU

EMBALLAGES NON-VIDES

avec un de ces symboles :



*** uniquement les cartouches de gaz non rechargeables du type camping-gaz.

À DÉPOSER AU RECYPARC



ATTENTION

Les contenants munis de ce symbole ne sont pas repris au recyparc. Appelez le 112.

Pour plus d'informations, adressez-vous aux collaborateurs du recyparc.

II. QUEL PARCOURS SUIVENT NOS DÉCHETS RECYCLABLES ?

Avant de revenir dans nos maisons, transformés et étincelants, ces déchets vont suivre un réel parcours du combattant. Chaque poubelle de tri va suivre son propre chemin et passer par un processus de transformation bien spécifique.

Quelles sont les déchets qui se recyclent ?

Les papiers/cartons, les PMC, les verres (ainsi que certaines fractions des recyparcs).

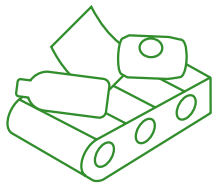


LE SAVIEZ-VOUS ?

Composé de 3 flèches repliées qui forment un triangle, Le Ruban de Moebius est le repère des produits recyclés et recyclables.

Exemple de la bouteille en plastique (poubelle PMC)

Tout d'abord, ce parcours débute par la collecte en porte-à-porte du sac PMC par les collecteurs accompagnés de leurs camions-poubelles.



Vous avez parfois l'impression que vos différents types de déchets sont mélangés dans les camions-poubelles ? Il n'en n'est rien !

De fait, ces camions sont souvent bicompartimentés, c'est-à-dire qu'ils ont deux compartiments bien séparés afin de réaliser la collecte de plusieurs types de déchets en un seul passage.

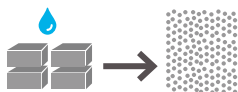


BIP BIP BIP... Ces déchets sont alors transportés en camion vers un centre de tri pour PMC. Dans cette usine, les déchets vont défiler sur des bandes-transporteuses et vont être triés automatiquement (trommel, aimant, courant de Foucault, etc.) mais aussi manuellement par des employés de l'usine.



RECYCLAGE

Une fois que toutes les matières différentes sont bien séparées (bouteilles, flacons, canettes, cartons à boissons), elles sont compactées ou « mises en balle » afin d'être transportées plus facilement vers les différents centres de recyclage.



Arrivée au centre de recyclage, la bouteille en plastique est broyée, lavée, transformée en paillettes ou en granules. Celles-ci sont alors fondues et mises en formes par différentes techniques pour donner de nouveaux produits : nouvelles bouteilles, ravers, fibres textiles, tapis, etc.



Nous vous en parlions dans l'introduction de ce dossier, Fost Plus a conclu des contrats avec plusieurs partenaires afin de construire des centres de recyclage en Belgique. Ces sites seront opérationnels à partir de 2022 et permettront de recycler les déchets d'emballages ménagers en plastique dans notre pays. D'ici 2023, en Belgique, 65% des emballages plastiques seront recyclés.

Avec le Nouveau Sac Bleu, presque tous les emballages ménagers en plastique pourront être jetés dans le sac PMC pour être recyclés. Ces nouvelles usines réaliseront une véritable économie circulaire des emballages, mais pas que... elles créeront aussi des emplois et donneront ainsi un nouveau souffle à l'économie locale.

Pour plus d'informations, surfez sur le site de [Fost Plus](#).



114

C'est le nombre de canettes nécessaires à la fabrication d'une trotinette



POUR ALLER PLUS LOIN :

Découvrez-ici le cycle de vie de vos PMC :
https://youtu.be/h1-TeVpz_cE

C. L'ÉCO-INNOVATION

Le citoyen n'est pas le seul à devoir faire les bons gestes en matière de déchets, les entreprises aussi doivent faire leur part du travail. De plus en plus d'entreprises bougent et s'engagent dans une démarche d'amélioration en faveur de l'environnement et notamment au travers de l'éco-innovation.

L'éco-innovation désigne par définition les innovations industrielles qui sont au service du développement durable. Il s'agit donc de processus, techniques, et produits nouveaux ou modifiés qui ont pour objectif de réduire les dégâts environnementaux. Concevoir un emballage qui est pensé dès le début pour être recyclé est un exemple d'éco-innovation.

Fost Plus aide de nombreuses entreprises chaque année à mieux éco-concevoir leurs emballages, et en particulier à les rendre davantage recyclables. Tous ensemble, à tous les niveaux, on est plus fort !

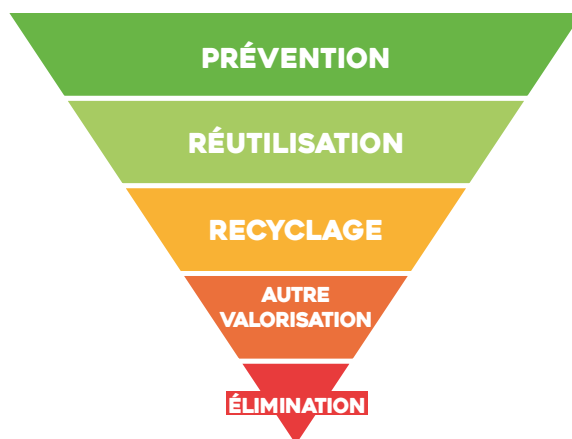
5

L'ÉCHELLE DE LANSINK

Vous l'aurez compris, il existe bien des manières différentes de gérer nos déchets. Certaines constituent une réelle menace pour l'environnement tandis que d'autres ont un impact moindre sur ce dernier.

L'échelle de Lansink montre la priorité de traitement qu'il faut appliquer aux déchets. Plus la solution se situe en haut de l'échelle, meilleure elle est pour l'environnement !

Sans oublier que **le meilleur déchet est celui qui n'existe pas !**



PRÉVENTION

Éviter de produire un déchet = utiliser des alternatives/consommer autrement.

RÉUTILISATION

Réemployer certains objets/seconde main/ compostage à domicile.

RECYCLAGE

Récupérer le matériau qui constitue le déchet pour produire de nouveaux objets et permet de consommer moins d'énergie.

AUTRES VALORISATIONS



Centre de compostage

Biométhanisation

Incinération

CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (« DÉCHARGE »)

Déchets enterrés, non-valorisés, avec tout l'impact que cela représente sur l'environnement.



LE SAVIEZ-VOUS ?

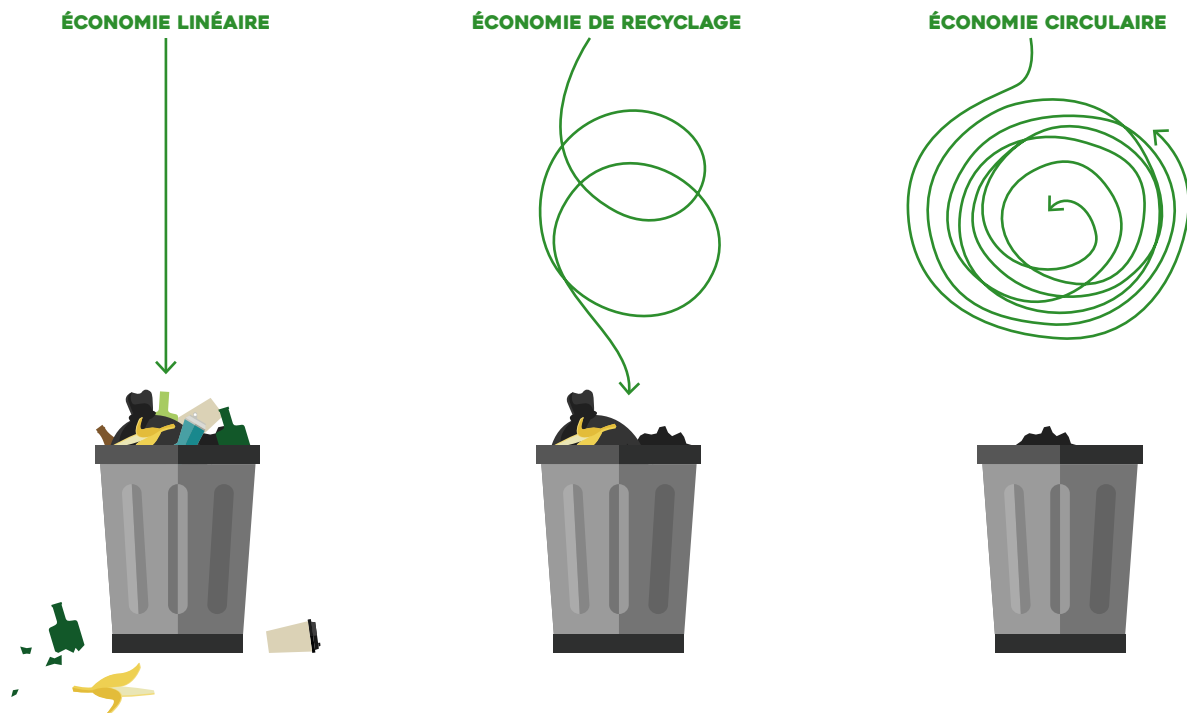
Y a-t-il pire que l'élimination? Oui !

Les déchets sauvages et les dépôts clandestins !

Cette échelle est l'un des principes de base d'une économie circulaire.



UNE SOLUTION: L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



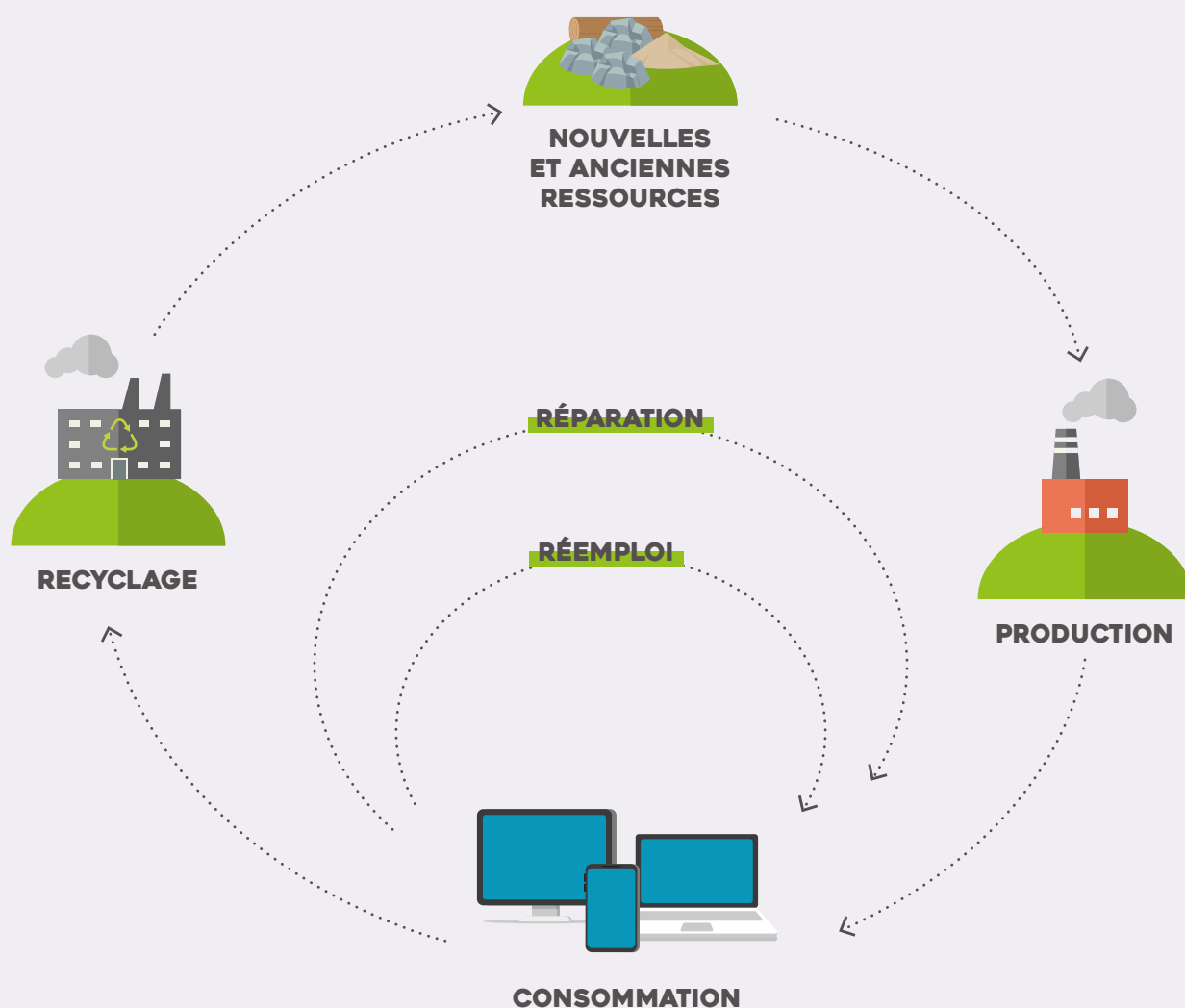
L'économie circulaire est un système économique et industriel visant à maintenir les produits, leurs composants et les matériaux en circulation le plus longtemps possible à l'intérieur du système, tout en veillant à garantir la qualité de leur utilisation.

L'économie circulaire s'oppose en cela à l'économie linéaire qui se débarrasse des produits et matériaux en fin de vie économique. L'économie de recyclage valorise les matériaux contrairement à l'économie linéaire. Cependant elle n'inclut pas la prévention et la réutilisation.

L'économie circulaire s'inspire du fonctionnement de la nature. En effet, dans la nature il n'existe pas de déchets, ceux-ci sont sources de nourriture pour d'autres êtres vivants. Par exemple, les feuilles mortes des arbres servent de nourriture aux décomposeurs et minéralisateurs qui eux-mêmes rejettent des minéraux dans le sol, à leur tour utilisés par les végétaux. La boucle est bouclée.

L'économie circulaire cherche à favoriser :

- L'entretien, la réparation et la réutilisation des produits;
- Une conception adaptée des produits en vue de leur réparation et la réutilisation totale ou partielle de leurs composants en fin de vie;
- La fabrication de nouveaux produits à partir de pièces, de composants ou de produits déclassés;
- Le recyclage de matériaux et déchets industriels, agricoles ou ménagers;
- L'utilisation efficace des ressources lors des phases de production et de consommation.



La transformation de notre économie d'un modèle linéaire vers un modèle circulaire permet de réaliser des économies, de mettre en œuvre une utilisation et de la consommation plus efficace des ressources, de générer des emplois, et de réduire l'impact de la production et consommation sur l'environnement.

7

LA RÈGLE DES 5 “R” : UN BON OUTIL POUR LIMITER LES DÉCHETS !

Parce que LA solution est donc de réduire au maximum ses déchets, voici un petit moyen mnémotechnique : les 5 “R”.

5 GESTES SIMPLES À FAIRE CHEZ SOI



REFUSER

Produits à usage unique
Prospectus
Publicité
Goodies
Tickets de caisse



**DIRE “NON
MERCI”**

**METTRE UN
STOP PUB
SUR LA BOÎTE
AUX LETTRES**



RÉDUIRE

Gaspillage alimentaire
Emballages jetables
Consommation d'énergie
Acheter moins
Prendre soin de ses affaires



**ACHETER
EN VRAC**
**ACHETER
LOCAL**
**ACHETER
D'OCCASION**
RÉPARER
**TROQUER,
DONNER**
PARTAGER



RÉUTILISER

Ce qui peut avoir une **seconde vie**



SAC EN TISSU
**CONTENANTS
EN VERRE**
VÊTEMENTS
**GOURDES,
BOÎTES
À TARTINES**



RECYCLER

En dernier recours
ce qui ne peut être
refusé, réduit
ou réutilisé



**CARTON À
BOISSON**
VERRE
PAPIER
**CARTON
PROPRE**
MÉTAL
TISSUS
**CARTOUCHES
D'ENCRE**
BOUCHONS



RENDRE À LA TERRE

Le reste



**LES DÉCHETS
ORGANIQUES**
ALIMENTAIRE
BOIS
**CARTON
SOUILLÉ**
**FEUILLES
ET HERBE**

À RETENIR!

- **Refuser** > On refuse ce dont on n'a pas besoin.
- **Réduire** > On réduit sa consommation (mode de vie plus simple)
- **Réutiliser** > On préfère des produits ou emballages qui peuvent servir plusieurs fois, on prolonge la durée de vie des objets.
- **Recycler** > En dernier lieu, pour ce qu'on ne peut vraiment pas éviter ou réduire : on trie ce qu'on n'utilise plus et on le met au recyclage, pour permettre aux matériaux d'être réutilisés.
- **Retour à la terre** > On composte les déchets organiques.



POUR ALLER PLUS LOIN :

L'Histoire d'une cuillère en plastique - Greenpeace
<https://www.youtube.com/watch?v=JhwXQA5w1MI&t=4s>

Trash Me with Rob Greenfield (anglaise sous-titrée FR)
https://www.youtube.com/watch?v=KH20tkp_EhY

Pourquoi veut-on interdire les pailles en plastique ? (EP. 630) - 1 jour, 1 question
https://www.youtube.com/watch?v=CUQGBXoLc3E&list=PL7h1upgZ_vhJDhxriAgdbALF8pXCI6aGu&index=51

C'est quoi le zéro déchet ? (EP. 719) - 1 jour, 1 question
https://www.youtube.com/watch?v=9EEwsfZUfoY&list=PL7h1upgZ_vhJDhxriAgdbALF8pXCI6aGu&index=56

8

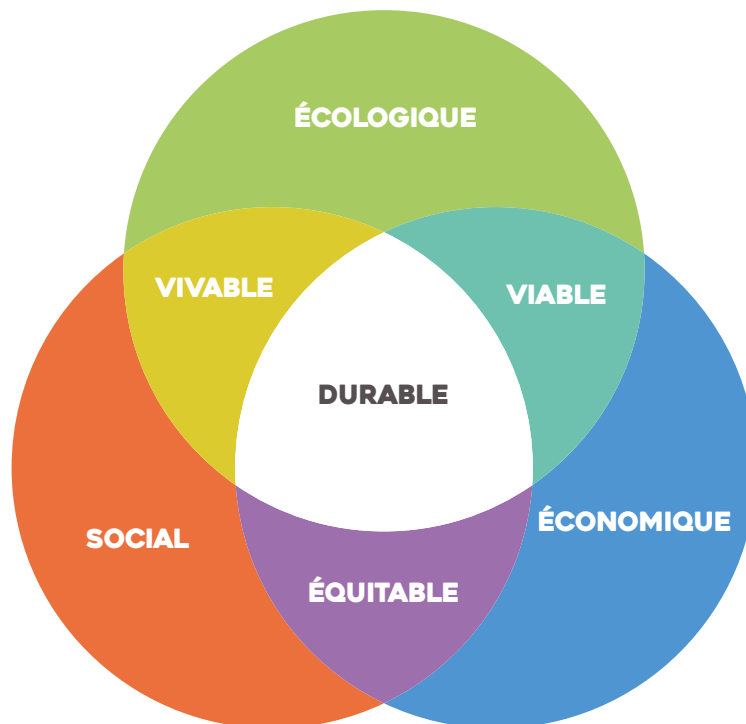
ÉCOCITOYENNETÉ

L'écocitoyenneté est un nouveau terme, associant les mots **écologie** et **citoyenneté**. C'est la conscience écologique d'appartenir à un environnement (terre, continent, ou pays selon l'échelle) qui garantit son existence, ce qui implique des droits et des devoirs par rapport à un territoire. Par exemple, le droit de jouir d'un environnement sain et le devoir de ne pas le polluer pour le maintenir dans son état d'origine.

Né dans les pays occidentaux à la fin des années 70, ce concept d'Écocitoyenneté s'est popularisé depuis la Conférence de Rio en 1992. Ce qualificatif s'attache à la nécessité, pour l'individu, d'avoir des gestes et des comportements responsables tant par rapport à son lieu de vie qu'à l'égard de ses semblables.

Selon ce concept, l'écocitoyen adopte, par exemple, les "bons gestes" suivants :

- il préfère les objets mécaniques aux objets à pile,
- il ne jette pas ses détritux par terre,
- il trie ses déchets,
- il utilise les transports en commun ou son vélo autant que possible,
- il ne verse pas d'huile dans les caniveaux ou dans les éviers,
- il ne gaspille pas l'énergie...



Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.

Le social, l'économie et l'environnement sont les trois piliers du développement durable. Ils sont interdépendants. Tout l'enjeu du développement durable est de trouver un équilibre entre ces trois piliers.

ÉCOCITOYENNETÉ À L'ÉCOLE ?

Quels sont les contextes dans lesquels les enfants peuvent exercer leur écocitoyenneté ? Quelles mesures sont mises en place pour l'exercice de cette écocitoyenneté ?

Nourrir chez les enfants l'esprit critique, le désir de s'engager dans la collectivité et de communiquer est essentiel, et appelle à l'implication des familles, des écoles et de la communauté. Ainsi, le milieu scolaire doit créer des opportunités pour que les enfants participent et prennent des décisions reliées à leur environnement. Il s'agit donc de faire valoir un concept plus large de citoyenneté qui inclut autant de connaissances que de compétences, une dualité peu prônée par le système scolaire contemporain.

Dans un contexte où une conception limitée de la citoyenneté prédomine dans les écoles, il y a grand besoin d'explorer la compréhension de cette notion chez les enfants et leur manière de concevoir leur rôle par rapport à l'environnement. Cela requiert aussi l'utilisation d'approches adéquates de recherche permettant de rendre compte des propos des enfants et de leur rapport à l'environnement.



L'environnement ne figure pas au nombre des domaines d'apprentissage. Comme il ne constitue pas une matière « obligatoire » au même titre que les mathématiques, par exemple, la prise en compte de l'environnement à l'école repose principalement sur les enseignants, qui souvent ne se sentent pas outillés à cet effet.

BESOIN D'OUTILS OU D'ANIMATIONS POUR AMENER DE L'ÉCOCITOYENNETÉ DANS VOTRE CLASSE ?

Quelques liens utiles :

Réseau Idée, information et diffusion en éducation à l'environnement : <https://www.reseau-idee.be/>

Symbiose, le magazine de l'Éducation relative à l'Environnement (ErE) : <https://www.symbioses.be/>

GoodPlanet Belgium: ensemble, faisons de notre planète, une GoodPlanet : <https://www.goodplanet.be/fr/>

Ecoconso : Information et conseils pour éco-consommer : www.ecoconso.be

Prévention des déchets en Wallonie : <http://moinsdedechets.wallonie.be/>

Médiathèque de Be WaPP : <https://bewapp.be/mediatheque/>

Site web de Fost Plus : <https://www.fostplus.be/fr/trier/trier-a-l-ecole>

Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE) permettent à chaque Wallon de trouver des activités proches de chez lui : <https://www.crie.be>

Des activités fun et pédagogiques pour sensibiliser à l'environnement ! : <https://www.droledeplanete.be/>



Avenue des Olympiades 2
1140 Evere

www.fostplus.be/fr/trier/trier-a-l-ecole



Chaussée de Liège 221
5100 Jambes

www.bewapp.be/ecoles



Ce dossier a été réalisé en collaboration avec **GOODPLANET.be**